

L'AVIVO demande au Gouvernement jurassien plus de soutien pour les personnes âgées et veuves

Dans une lettre qui parviendra demain au Gouvernement jurassien, la section interjurassienne de l'AVIVO (association de défense des retraités) demande de reconsidérer la taxation fiscale des personnes veuves. Rogelaine Jardin, présidente de cette association forte de 2000 membres dans la région, en a fait l'annonce lors de l'assemblée annuelle, hier à Glovelier.

L'association de défense du troisième âge condamne en particulier l'application d'une mesure du programme OPTIMA qui supprime une déduction de 1700 fr. octroyée aux personnes veuves qui tiennent un ménage indépendant. Cette mesure a, selon eux, un effet double en réduisant également la déduction (basée sur le revenu net) des personnes âgées disposant d'un revenu modeste.

L'AVIVO avait déjà interpellé l'exécutif cantonal sur ce sujet en juin 2017. Début septembre, celui-ci avait admis que cette augmentation d'impôt consécutive représentait une charge pour ces personnes, mais qu'elle était «relativement modeste». Le Gouvernement rappelait égale-

ment que toutes les catégories de la population étaient mises à contribution pour rétablir l'équilibre des finances de l'État.

Le comité de l'AVIVO s'est montré hier «choqué» par cette appréciation et demande donc au Gouvernement de réexaminer les effets négatifs de cette mesure sur les personnes veuves et pauvres.

Dépôt imminent d'une initiative

Rogelaine Jardin, qui présidait sa première assemblée hier, a aussi informé les membres que la pétition intitulée «Supprimons les effets de seuil» sera déposée lors de la séance du Parlement jurassien mercredi prochain.

Après 12 mois, elle a récolté 1133 signatures. L'initiative vise à supprimer les effets de seuil qui «pénalisent» certains rentiers disposant d'un revenu suffisant pour ne pas recevoir des prestations sociales, mais qui touchent au final un revenu disponible largement inférieur à ceux qui profitent d'aides financières.

Présent hier à Glovelier, Julien Cattin, du Service cantonal de l'action sociale, a profité de cette assemblée pour annoncer

qu'un mandat a été confié à une entreprise spécialisée pour étudier cette problématique.

«Toutes les prestations sociales sous condition de ressources dans le canton du Jura seront examinées sous l'angle des effets de seuil. Nous obtiendrons grâce à cela une vision claire des prestations et des interactions qui posent les plus grands problèmes», a-t-il promis, ajoutant que des mesures correctrices pourraient être proposées au Gouvernement d'ici la fin de l'année.

Comptes bénéficiaires

Les 41 personnes présentes à l'assemblée générale de l'AVIVO ont également approuvé à l'unanimité les comptes 2017 qui bouclent sur un bénéfice de 4132 fr. Le budget 2018, qui tient compte du 60^e anniversaire de l'association, présente un excédent de charges de 7075 fr. Il a aussi passé la rampe.

Du côté du comité, Monique Özcan, en charge du bulletin, démissionne. Alain Merçay, secrétaire, et Michel Doyon, responsable des lotos, font leur entrée. **BFL**